



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

PROCES-VERBAL CONSEIL SYNDICAL

Séance du 06 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 Décembre à 17h30, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Président.

Ouverture de la séance à : 17h34

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Rapporteur : Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner : Mr DULONG Denis

Vote :	13	Pour :	13	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur : Madame, Monsieur la (le) secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brignemont	FONTES Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cadours	LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cadours	JULIAN Marc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Caubiac	SAINZ Josette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cox	LOUDIN Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cox	BOURGEOIS Coralie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Drudas	DULONG Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Grès	BARBREAU Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lagraulet St Nicolas	SENOCC CHRISTINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Laréole	GAUTHE Fabien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Puysségur	LINDAN Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vignaux	LECONTE Roland	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Délégué Suppléant	Présents
VIEU Nelly	<input type="checkbox"/>
BRANDO Pascal	<input type="checkbox"/>
DUPRAT Mélanie	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>
HERAUT FLAMANT Céline	<input type="checkbox"/>
GOLSE Brigitte	<input type="checkbox"/>
MEUNIER Laurent	<input type="checkbox"/>
CLEMENÇON Christian	<input type="checkbox"/>
FUNDARO Sébastien	<input type="checkbox"/>
CAREL Marie Josée	<input type="checkbox"/>
JEANCLOS Marion	<input type="checkbox"/>
DARDENNE Corinne	<input type="checkbox"/>
LAVERGNE Clémence	<input type="checkbox"/>
LABAT Elise	<input type="checkbox"/>

Date de la convocation : 02/12/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de Conseillers
présents : 13

Nombre de
pouvoirs : 1

Ont donné pouvoir : Mr JULIAN Marc à Mme SACAREAU Régine

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Président

1. **Approbation du procès-verbal du 15 Novembre 2024**
2. **Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement**
3. **Travaux de réalisation d'un réseau de chaleur par géothermie à l'école élémentaire de Cadours – demande aide financière complémentaire au Département - dossier 37384**
4. **Reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la période 2025-2028**

Point à rajouter à l'ordre du jour :

Questions et Sujets divers :

- A. **Choix des entreprises – Rénovation énergétique Ecole Elémentaire Cadours avec production de chaleur par géothermie**
- B. **Emprunts - Rénovation énergétique Ecole Elémentaire Cadours avec production de chaleur par géothermie**

2. AUTORISATION ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° DE DELIBERATION : 20240612-54

Rapporteur : Président

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mr le Président attire l'attention sur le fait que la délibération précise le montant des crédits anticipés, par chapitre (à l'intérieur ou hors opérations). La base de référence est les crédits ouverts au précédent budget hors restes à réaliser, et en prenant compte des décisions modificatives venant augmenter ou diminuer les crédits ouverts au budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres émis dans les conditions ci-dessous.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2025, soit :

Chapitre	article	LIBELLÉ	Crédits ouvert au BP 2024 en dépenses réelles d'équipement	Décisions modificatives 2024	Restes à réaliser reportés au BP 2024	Dépenses BP 2024 retenues	Autorisations d'ouvertures de crédits avant le vote du BP 2025
20	2031	Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	2051	Concession et droits similaires	11 266.00 €	0.00 €	0.00 €	11 266.00 €	2 816.50 €
TOTAL CHAPITRE 20			11 266.00 €	0.00 €	0.00 €	11 266.00 €	2 816.50 €
21	215741	Inst.mat.out cantines scolaires	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	5 000.00 €
	217312	Batiments scolaires (mise à dispo)	7 634.69 €	0.00 €	0.00 €	7 634.69 €	1 908.67 €
	21831	Matériel informatique scolaire	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	1 250.00 €
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	2 500.00 €
	2188	Autres matériels de bureau et mobiliers	56 767.33 €	5 565.00 €	3 681.96 €	62 332.33 €	15 583.08 €
TOTAL CHAPITRE 21			79 402.02 €	25 565.00 €	3 681.96 €	104 967.02 €	26 241.76 €
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	1 641 000.00 €	0.00 €	869.35 €	1 641 000.00 €	410 250.00 €
TOTAL CHAPITRE 23			1 641 000.00 €	0.00 €	869.35 €	1 641 000.00 €	410 250.00 €
TOTAL							439 308.26 €

État (non exhaustif) des dépenses susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget :

- Achat mobilier de bureau
- Achat ordinateur
- Travaux cour

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- **D'autoriser** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tel que présentés ci-dessus.

- **S'engager** à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025, lors de son adoption.

Vote :	13	Pour :	13	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

3. DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN SECURITE ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS- DOSSIER 37384 N° DE DELIBERATION : 20240612-55

Rapporteur : Président

Monsieur le Président indique à l'assemblée que par délibération en date du 5 décembre 2022, le Conseil Syndical a décidé de procéder à la rénovation énergétique de l'école élémentaire.

Monsieur le Président rappelle qu'à la base, l'étude ne concernait que la rénovation énergétique du bâtiment, conformément à l'audit énergétique réalisé par la société Sud Ecovat (Isolation thermique des murs, Combles et Préaux, Remplacement de menuiseries extérieures, réalisation d'un réseau Ventilation (VMC) et de Chaleur par géothermie réfection des éclairages, création de faux plafonds ainsi que des travaux de peinture) et que l'enveloppe financière des travaux avait été estimée à 1 097 100€ HT.

Monsieur le Président précise à l'assemblée, que conformément à la délibération du 31 Mars 2023, les demandes d'aides financières ont été établies sur la base de ce montant de travaux.

Monsieur le Président informe les élus du syndicat que des audits, menés par les bureaux de contrôle et de sécurité incendie, en collaboration avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, ont révélé l'obligation de réaliser des travaux complémentaires pour mettre aux normes ce bâtiment.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les appels d'offres travaux ont été maintenant réalisés et que le nouveau montant HT des travaux s'élève à 1 342 589.00 € HT.

Monsieur le Président présente le déboursé de l'opération (mise en conformité comprise) :

	<i>Entreprise</i>	<i>OFFRES HT</i>
LOT 1 Démolition Gros Œuvre	SPIE	68 000.00 €
LOT 2 ITE Façades Peintures extérieures	EMBEILLIE FACADE	162 451.50 €
LOT 3 Serrurerie Menuiserie	CUNHA CASTERA	96 918.01 €
LOT 4 Cloisons faux Plafonds	CALVO	183 192.00 €
LOT 5 Peinture Intérieure	ETR	38 909.80 €
LOT 6 Electricité	DELTA	89 947.31 €
LOT 7 CVC Plomberie Géothermie	ALIBERT	627 383.13 €
LOT 8 Revêtement de sol	LACAZE	75 787.25 €
TOTAL TRAVAUX		1 342 589.00 €
Maitrise d'Œuvre + Ordonnancement Pilotage et Coordination	LANNELONGUE	83 540.31 €
Bureau d'Etudes SUD ECOWAT	SUD ECOWAT	33 338.72 €
Bureau de contrôle	APAVE	6 600.00 €
Coordinateur Sécurité S.P. S	CMSI	4 740.00 €
TOTAL ETUDES		128 219.03 €
TOTAL DEPENSES OPERATION HT		1 470 808.03 €
TVA		294 161.61 €
TOTAL DEPENSES OPERATION TTC		1 764 969.64 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir ce nouveau montant de travaux et de demander un complément d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur la base de 245 489€ de travaux complémentaires liés aux différentes demandes des bureaux de contrôle et de sécurité incendie et conformément aux demandes du SDIS.

Où l'exposé, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- De retenir le nouveau montant des travaux 1 342 589.00 € HT
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'obtention d'une aide financière complémentaire,
- De Charger Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Vote :	13	Pour :	13	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

4. RECONDUCTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA PERIODE 2025-2028

N° DE DELIBERATION : 20240612-56

Rapporteur : Président

Le code de l'éducation prévoit que la semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignements réparties sur neuf demi-journées. Dans le cadre, les heures d'enseignement sont organisées les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et le mercredi matin à raison de 5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée (article D.521 – 10 du code de l'éducation)

Le code de l'éducation prévoit toutefois que le calendrier scolaire national peut être adopté pour tenir compte des situations locales. Ce régime dérogatoire permet notamment de répartir les heures d'enseignement sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Monsieur le Président rappelle que les écoles du SIVS du Pays de Cadours sont organisées sur un rythme scolaire de 4.5 jours, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

ECOLE MATERNELLE DE CADOURS				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h05 à 12h05 13h50 à 16h05	9h05 à 12h05 13h50 à 16h05	9h05 à 12h05	9h05 à 12h05 13h50 à 16h05	9h05 à 12h05 13h50 à 16h05
ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS				
9h00 à 12h15 14h00 à 16h00	9h00 à 12h15 14h00 à 16h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h15 14h00 à 16h00	9h00 à 12h15 14h00 à 16h00
ECOLE DE COX				
9h00 à 12h00 13h45 à 16h00	9h00 à 12h00 13h45 à 16h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00 13h45 à 16h00	9h00 à 12h00 13h45 à 16h00
ECOLE DE BRIGNEMONT				
8h45 à 11h45 13h30 à 15h45	8h45 à 11h45 13h30 à 15h45	8h45 à 11h45	8h45 à 11h45 13h30 à 15h45	8h45 à 11h45 13h30 à 15h45

La rentrée 2025 marque l'échéance des rythmes scolaires qui avaient été arrêtés en 2022, pour une durée de trois années.

Il convient de reconduire, pour la période 2025-2028, l'organisation du temps scolaire actuelle.

Oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- **De donner** un avis favorable au maintien de la semaine de 4.5 Jours pour le SIVS du Pays de Cadours
- **De donner** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Vote :	13	Pour :	13	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. Choix des entreprises – Rénovation énergétique Ecole Elémentaire de Cadours

Rapporteur : Président

	TRAVAUX					
	Prévisionnel lors de la Consultation	Entreprise	OFFRE de BASE APPEL D'OFFRE	Options Retenues	Total Marché	Désignation des Options
LOT 1 Démolition Gros Œuvre	62 300 €	SPIE	68 000.00 €	-	68 000.00 €	
LOT 2 ITE Façades Peintures extérieures	164 400 €		165 000.00 €	-	165 000.00 €	
LOT 3 Serrurerie Menuiserie	42 800 €		74 018.28 €	22 849.73 €	96 868.01 €	18 moteurs volets roulants + 7 portes Alu
LOT 4 Cloisons faux Plafonds	161 910 €	CALVO	183 192.00 €	-	183 192.00 €	
LOT 5 Peinture Intérieure	36 711 €		38 909.80 €	-	38 909.80 €	
LOT 6 Electricité	95 110 €	DELTA	70 397.25 €	19 550.06 €	89 947.31 €	TGBT + Alimentations Contrôle Accès+ Alarme Horloge
LOT 7 CVC Plomberie Géothermie	668 030 €	ALIBERT	627 383.13 €	-	627 383.13 €	
LOT 8 Revêtement de sol	28 477 €		28 206.50 €	60 750.00 €	88 956.50 €	Dépose sols existants + Ragréages sols + Sols souples Classes
TOTAL TRAVAUX	1 259 738.00 €		1 255 106.96 €	103 149.79 €	1 358 256.75 €	

Maitrise d'Œuvre + Ordonnancement Pilotage et Coordination

83 540 €

Bureau d'Etudes SUD ECOWAT	33 339 €
Bureau de contrôle	6 600 €
Coordinateur Sécurité S.P. S	4 740 €
TOTAL ETUDES	128 219.03 €

TOTAL DEPENSES OPERATION HT A CE JOUR	Jeudi 5 décembre 2024	1 486 475.78 €
TVA		297 295.16 €
TOTAL DEPENSES OPERATION TTC		1 783 770.94 €

RECETTES SUBVENTIONS			
Europe : FEDER		0 €	
Etat : Fond Vert	Attribuée	406 853 €	40.42%
Fond Chêne	Attribuée	72 000 €	7.15%
Région	Attribuée	40 000 €	3.97%
Département	Attribuée	408 872 €	40.62%
ADEM1	Attribuée	15 208 €	1.51%
ADEM2	Déposé		0.00%
CAF	Attribuée	63 541 €	6.31%
			0.00%
Total SUBVENTIONS ATTRIBUEES		1 006 473.85 €	67.71%

Espéré 50 000€

FINANCEMENT	
Prêt Relais TVA à 14.85%	264 889.98 €
Prêt Relais Subventions	1 006 473.85 €
Prêt Principal sur 25 ans + reste TVA (Différence entre 20% et 14.85%)	512 407.10 €
	1 783 770.94 €

292 609.78 €	+ 27 719.80 €
Avec TVA à 16.404%	

A ce jour nous avons obtenu 10 064 73.85 euros de subventions. Nous sommes en attente de la subvention de l'ADEM (2) et d'une éventuelle revalorisation de la part du Conseil Départemental de sa subvention de base.

B. Emprunts – Rénovation énergétique Ecole Elémentaire de Cadours

Rapporteur : Président

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- Montant du contrat de prêt : 512 407 EUR (cinq cent douze mille quatre cent sept euros)
- Durée Totale : 30 ans
- Mode d'amortissement : Echéances constantes trimestrielles
- Taux Fixe : 3.40%
- Base de calcul des intérêts : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt relais

- Montant du contrat de prêt : 1 271 000 EUR (Un million deux cent soixante et onze mille euros)
- Durée Totale : 3 ans
- Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts

- Taux Fixe : 2.78%
- Base de calcul des intérêts : Base Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

C. Avenant tarification sociale

Rapporteur : Président

Dans le cadre de la convention "tarification sociale" entre le SIVS et l'État, un avenant a été signé afin de bénéficier du bonus Egalim, qui prévoit un complément de 1€ par repas. En effet, le SIVS remplit les critères définis par la loi Egalim et a déclaré sur la plateforme "Ma Cantine", ce qui permet d'accéder à cette aide financière supplémentaire.

D. Point personnel

Rapporteur : Président

Monsieur le Président informe le conseil Syndical que le poste de coordonnateur Enfance-jeunesse, prévu pour remplacer l'agent partant à la retraite, a été pourvu. La mutation de l'agent interviendra le 1er mars, avec un mois de tuilage prévu. Concernant le poste de directeur ALAE/ALSH, la personne initialement sélectionnée par le jury a vu sa demande de disponibilité refusée par sa collectivité d'origine.

Monsieur le Président précise que les services rencontrent actuellement des difficultés en raison de l'absence de plusieurs agents pour des raisons de santé.

E. Action sociale

Rapporteur : Président

Monsieur le président rappelle que la remise est chèques cadeaux aux agents est prévue mercredi 11 décembre.

Il invite également la commission en charge de ce dossier à se réunir dans le courant de l'année 2025 en vue d'étudier de nouvelles modalités, en prenant en compte les attentes des agents et les contraintes budgétaires.

A. DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

Date	Objet	Lieu	Heure
Mercredi 11 décembre 2024	PREVI REMISE AIDE SOCIALE AUX AGENTS(ES)	Hôtel de Ville Cadours	9h00

Date	Objet	lieu	Heure
Vendredi 31 Janvier 2025	<i>Bureau Syndical</i>	Hôtel de Ville - Cadours	17h30
Vendredi 7 Février 2025	CONSEIL SYNDICAL	Hôtel de Ville - Laréole	17h30
Vendredi 21 Mars 2025	<i>Bureau Syndical</i>	Hôtel de Ville - Cadours	17h30
Vendredi 28 Mars 2025	CONSEIL SYNDICAL	Hôtel de Ville - Brignemont	17h30
Lundi 5 Mai 2025	<i>Bureau Syndical</i>	Hôtel de Ville - Cadours	17h30
Vendredi 16 Mai 2025	CONSEIL SYNDICAL	Hôtel de Ville - Vignaux	17h30
Vendredi 20 Juin 2025	<i>Bureau Syndical</i>	Hôtel de Ville - Cadours	17h30
Vendredi 27 Juin 2025	CONSEIL SYNDICAL	Hôtel de Ville - Drudas	17h30
Vendredi 5 Septembre 2025	<i>Bureau Syndical</i>	Hôtel de Ville - Cadours	17h30
Mardi 9 Septembre 2025	<i>Réunion rentrée agents</i>	Salle Sommer	19h00
Vendredi 12 Septembre 2025	CONSEIL SYNDICAL	Hôtel de Ville - Le Grès	17h30
Vendredi 10 Octobre 2025	<i>Bureau Syndical</i>	Hôtel de Ville - Cadours	17h30
Vendredi 17 Octobre 2025	CONSEIL SYNDICAL	Hôtel de Ville - Cox	17h30
Vendredi 21 Novembre 2025	<i>Bureau Syndical</i>	Hôtel de Ville - Cadours	17h30
Vendredi 28 Novembre 2025	CONSEIL SYNDICAL	Hôtel de Ville - Cadours	17h30
Mercredi 3 Décembre 2025	<i>Vœux personnels</i>	Salle Sommer	09h30

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

Fin du Conseil Syndical à 18h42.

REMERCIEMENT À LA COMMUNE DE CAUBIAC, D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL

Le Président du SIVS Pays de Cadours

Didier LAFFONT



Le Secrétaire de séance

Denis DULONG

